



La mairie de Gavray-sur-Sienne est ouverte le lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h,
Le mardi de 9h à 12h, du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h et le samedi de 9h à 12h.

Décembre 2024

Calendrier des manifestations

(connues à la date de rédaction)

- Jusqu'au 18 janvier** : Exposition à la mairie de Philippe DAVID.
Du 1er au 20 : Jeu des intrus dans les vitrines des commerçants du 1er au 20 décembre, organisé par l'UCACG.
Ven 6 : Repas au profit du téléthon, salle des fêtes.
Du 7 au 24 : Quinzaine commerciale organisée par l'UCACG. 
Sam 7 : Vente de jacinthes et vin chaud au profit du téléthon, sur le marché.
Dim 8 : Activités sportives et dégustation, au profit du Téléthon, départ de la salle des fêtes à 9h30 pour l'activité cyclisme et à 10h30 pour la marche et le running.
Mer 11 : Animation chants à la RPA pour les plus de 60 ans, sur inscription au 02.33.91.22.18, organisée par le CCAS.
Dim 15 : Concert en l'église de Gavray, « les Chemins de la Liberté » de Jean GOUJON, en partenariat avec Sienne en Fête.
Lun 16 : Atelier mémoire, à la RPA pour les plus de 60 ans, sur inscription au 02.33.91.22.18, organisé par le CCAS.
Mer 18 : Goûter de Noël, salle des fêtes, organisé par Familles Rurales.
Ven 20 : Atelier cuisine, à la RPA pour les plus de 60 ans, sur inscription au 02.33.91.22.18, organisé par le CCAS.
Dim 22 : Marché de Noël, de 10h30 à 18h, places de la Bascule et de l'Église : vin chaud, produits du terroir, cadeaux, restauration, produits artisanaux, mini-entreprise du collègue etc. 
 Tournée du Père Noël entre 13h30 et 17h.
 Remise des récompenses du jeu des intrus.
 Représentations de la crèche vivante à 11h30, 15h et 17h.
 Concert en l'église de Gavray à 18h.
 En partenariat avec l'UCACG, le comité Joies et Loisirs et la Maison du Tourisme.

Retrouvez toutes les informations concernant la ville sur www.gavraysursienne.fr, la page Facebook et sur la page Instagram.

INFOS

Cérémonie des vœux

Sébastien LECOMTE, Maire de Gavray-sur-Sienne,
Et le Conseil Municipal, ont le plaisir de vous convier
à la cérémonie des vœux,
le samedi 4 janvier 2025, à 18h,
à la salle des Fêtes de Gavray.

Merci de compléter le coupon au verso et de la déposer en mairie.

Le Conseil Municipal vous souhaite de
Joyeuses Fêtes de fin d'année !

Dicton du mois

« Quand il gèle en décembre, il gèle en avril . »

Permanences

DES MAIRIES DELEGUEES

- **Le Mesnil-Amand** - 02.33.61.70.05
Samedi 11h - 12h
- **Le Mesnil-Rogues** - 02.33.61.33.60
Lundi 15h -17h
- **Sourdeval-Les-Bois** - 02.33.61.79.91
Lundi 15h -17h

A LA MAIRIE DE GAVRAY-SUR-SIENNE

- **France Services** : lundi de 9h à 12h et de 14h30 à 17h, mardi de 9h à 12h, du mercredi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h
- **ADMR** : Le mardi de 9h30 à 11h15
- **Assistante Sociale** : Uniquement sur rendez vous (02.33.91.14.00)
- **Mission Locale** :
Le jeudi de 13h45 à 17h sur RDV
- **Espace Public Numérique (EPN)**
Camion rue des Halles
Jeudi, vendredi matin

HOME SOLIDARITE

02.33.49.59.45

- Lundi : 13h30 -16h30
- Mercredi : 10h -12h et 13h30 -16h30
- Samedi : 10h30 -16h30

BIBLIOTHEQUE POUR TOUS

Mercredi et samedi : 10h30 à 12h

FAMILLES RURALES

02.33.70.46.96

- Les halles - 10 place de la Mairie**
- Mardi , mercredi, vendredi
9h -12h30 et 13h30 -18h
- Jeudi 13h30 - 18h
- Samedi 9h -12h
- Nouveau : Ludothèque**

CRECHE «les lutins de la Sienne»

02.33.59.99.61

- **Relais Petite Enfance (REP)**
Accueil : mardi de 14h à 17h, mercredi sur RDV, jeudi de 14h à 17h.
Matinées d'éveil : Ouvertes aux assistant(e)s maternel(le)s agréé(e)s :
jeudi de 9h à 12h.

VOS MARCHES

- Samedi et mercredi matin
- Mercredi matin : marché aux veaux
- Tous les 1ers jeudis, foire aux moutons
- Place du Docteur Beck**
- Mercredi : pizzas
- Jeudi : grillades (midi), burgers (soir)

DECHETTERIE Jusqu'au 31/03

- Lundi, mercredi, vendredi 14h00 -17h00
- Samedi 10h00 -12h00 et 14h00 -17h00

OFFICES RELIGIEUX

- Samedis 7 et 21 à 18h
- Dimanche 15 à 10h30

Extraits du Conseil Municipal du 5 novembre

L'intégralité du compte-rendu est disponible sur le site www.gavraysursienne.fr, rubrique : municipalité

D20241002. DÉBAT SUR LES ORIENTATION GÉNÉRALES DU PROJET D'AMÉNAGEMENT ET DE DÉVELOPPEMENT DURABLES (PADD) du PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL (PLUi) de COUTANCES MER ET BOCAGE.

[...] Le PLUi instaure des règles d'aménagement et de construction à l'échelle de la parcelle, en compatibilité avec le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Manche Ouest. Il remplacera l'ensemble des documents d'urbanisme communaux au moment de son entrée en vigueur. Le PADD constitue la clé de voûte du PLUi, le document stratégique et politique. Il définit les orientations du projet d'urbanisme et d'aménagement de l'ensemble des communes. Le PADD n'est pas directement opposable aux permis de construire ou aux opérations d'aménagement. Il est décliné dans le règlement littéral, le règlement graphique et les Orientations d'Aménagement et de Programmation, qui sont opposables. Les documents réglementaires doivent être cohérents avec les orientations générales définies dans le PADD.

Les dispositions de l'article L. 151-5 du code de l'urbanisme précise que « le Projet d'Aménagement et de Développement Durables définit :

1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de paysage, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques ;

2° Les orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, les réseaux d'énergie, le développement des énergies renouvelables, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour l'ensemble de l'établissement public de coopération intercommunale ou de la commune.

(...) (II) fixe des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et lutte contre l'étalement urbain. (...) Il peut prendre en compte les spécialités des anciennes communes, notamment paysagères, architecturales, patrimoniales et environnementales, lorsqu'il existe une ou plusieurs communes nouvelles. ». [...]

Les orientations générales du projet de PADD sont les suivantes :

Axe 1 : Ancrer Coutances mer et bocage dans une vision prospective à la hauteur des enjeux d'hier, d'aujourd'hui et demain

Orientation 1 : Accompagner le territoire dans sa transition écologique

Orientation 2 : Préserver les ressources locales et veiller à leur durabilité (eau, air, sol, énergie, matériaux d'aménagement et de construction

Orientation 3 : Prévenir des incidences locales de crise climatique, réduire la vulnérabilité aux aléas naturels et renforcer la résilience du territoire, particulièrement sur le littoral

Axe 2 : Repositionner Coutances mer et bocage dans les dynamiques territoriales du Centre-Ouest Manche et affirmer le rôle stratégique de la ville de Coutances

Orientation 4 : Repenser les mobilités pour faciliter inter et intra territorial

Orientation 5 : Accompagner le développement économique et anticiper ses dynamiques de mutation

Orientation 6 : Développer une politique d'aménagement équilibrée valorisant la proximité

Axe 3 : Affirmer l'identité de Coutances mer et bocage et développer un territoire agréable à vivre, accueillant, équilibré et durable

Orientation 7 : Conforter la qualité du patrimoine et des paysages littoraux et bocagers au service des habitants

Orientation 8 : Penser un développement équilibré et durable des communes urbaines et rurales

Orientation 9 : Proposer de nouvelles formes urbaines adaptées aux ambitions du territoire

Orientation 10 : Accompagner le rayonnement du territoire [...]

D20241006. ASSAINISSEMENT- RACCORDEMENTS RUE MOULIN A TAN. DEMANDE DE SUBVENTION.

Le Maire expose au conseil que dans le cadre de l'extension du réseau d'eaux usées rue du Moulin à tan, les propriétaires des immeubles concernés par cette extension peuvent bénéficier d'une subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine Normandie pour leurs travaux de raccordement sous domaine privé. [...]

d'existence il est proposé au conseil un avenant à la convention de service commun de l'Espace France Service afin de répartir forfaitairement la subvention annuelle perçue par Coutances Mer et Bocage de la façon suivante :

35 % pour la commune

65 % pour la communauté [...]

✂ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂

Cérémonie des vœux

NOM :

Prénom :

Nb d'adultes :

Nb d'enfants :

Pour **confirmer** votre présence, merci de **remplir** et de **déposer** ce coupon dans une des boîtes aux lettres des différentes mairies de Gavray-sur-Sienne, au plus tard le 31/12/2024.

✂ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂ _____ ✂

Prochain Conseil Municipal le 7 janvier 2025.

En cas d'URGENCE : Médecins : 15 (SAMU) - Dentistes : 02 33 06 03 09 - Vétérinaires : 02 33 61 40 43

Médecin : Dr Savary 02.33.61.79.80

Infirmiers : SCP Charuel - Laurent - Iziquel - Leclerc - Waschinger 02.33.51.06.02

Médecin : Dr Ozanne 09.82.65.30.97 (uniquement le vendredi)

Diers - Duplenne 02.33.51.06.53

Pédicure podologue : E. Dijoux 06.50.41.29.92

Kinésithérapeutes : A. Sarrazin - O.Frérêt - J-B Beaufile - C. Houteville 02.33.61.70.55

Psychologue : C. Glissoux-Lecrosnier 06.08.92.25.72

Hypnothérapeute : A-L. Dupuis 02.33.60.59.66

Réflexologie plantaire : P. Drayton 06.83.43.92.87

Dentiste : Dr Fevre 02.33.61.40.33

Orthophoniste : E. Couenne 07.43.25.67.27

Pharmacie de garde le dimanche : 3237

Prothésiste capillaire et déblocage émotionnel : Entreprise Vanyna 06.73.59.91.66